

DESCRIPTION

La CACIM – Chambre d’Agriculture, de Commerce, d’Industrie et des Métiers - est un établissement public.

MISSIONS

La loi du 9 avril 1898 stipule que les "Chambres de Commerce et d'Industrie représentent les intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics".

Elle a un rôle de représentation des intérêts généraux des entreprises. Ce rôle s'exerce dans le cadre de quatre grandes missions :

- Consultations,
- Appui aux entreprises,
- Formation (initiale et continue),
- Appui au Territoire.

La loi du 9/04/98 donne deux objectifs :

- Veiller à la prise en compte des intérêts des entreprises et participer à l'élaboration des politiques publiques,
- Faciliter les rapports des entreprises avec les administrations nationales et territoriales.

De part son statut, la CACIM est donc en mesure de formuler des avis et propositions sur :

- le développement des activités économiques,
- le développement du territoire,
- l'environnement,
- les transports,
- le tourisme,
- la formation,
- l'emploi,
- l'urbanisme,
- le commerce,
- le commerce international.

L’assemblée est statutairement composée de 16 élus qui représentent les intérêts de 400 ressortissants environ. Le service, composé de 6 permanents est placé sous l'autorité du Directeur.

RESEAUX

La CACIM est un établissement public, faisant partie d'un réseau de :

- 155 Chambres de commerce et d'industrie locales
- 21 Chambres Régionales de Commerce et d'Industrie L'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie Activité prolongée à l'international par :
- 110 Chambres françaises de commerce et d'industrie à l'étranger

Le réseau compte 5150 membres titulaires élus au suffrage universel des entreprises et 30000 collaborateurs

La CACIM est également intégré au réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

CONTACT

CACIM	Téléphone : + (508) 41-05-30
4 Boulevard Constant Colmay	Fax : + (508) 41-05-35
BP 4207	cacim@ccimspm.org
97500 Saint-Pierre et Miquelon	www.cacimspm.fr